



MAIRIE

18 Avenue de la Gare  
54290 BAYON  
Tél : 03 83 72 51 52

[secretariat@mairie-bayon.fr](mailto:secretariat@mairie-bayon.fr)  
[www.mairie-bayon.fr](http://www.mairie-bayon.fr)

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 14

Absents : 0

Excusés : 2

Nombre de suffrages  
exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

09/09/2021

Date d'affichage

20/09/2021

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération, qui a été  
transmise en Sous-Préfecture  
et publiée le :

20/09/2021



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/09/2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze septembre à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

**Étaient présents :** Mme CHARROIS Nicole, M. CUNAT Damien, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme PETAT COLLE Annick, Mme COINTEAUX Chantal, Mme FRANCOIS Vanessa, M. DECLERCQ Ludovic.

**Étai(ent) excusé(s) :** Mme LURION Eve-Hélène donne procuration à Mme COINTEAUX Chantal  
M. ROUY Christophe donne procuration à Mme CHARROIS Nicole

**Étai(ent) absent(s) :** /

A été nommé comme **secrétaire de séance** : Mme RAUMEL Karine

### Projets de développement économique Délibération n°2021 - 49

Considérant la volonté de la commune de créer des cellules artisanales, des garages à destination des artisans de la commune, des cellules commerciales, un espace de vie pour logements séniors (laverie, salle commune...), des appartements séniors, des bureaux partagés et éventuellement un espace de co-working.  
Considérant que la commune pourrait utiliser son droit de préemption afin d'acquérir des bâtiments sur la commune pour mener à bien ces projets,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**VALIDE**

La possibilité de préempter pour tous les projets de développement économique cités en préambule si l'occasion se présente par la vente de bâtiments sur le territoire de la commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Bayon,  
Le Maire

